

considérations de ce qui est bien au point de vue économique et au point de vue social.

C'est un des principes les plus importants dans tous les parlements des peuples libres. Le régime politique commence à décliner et à dégénérer du jour où, dans l'examen d'une question, les membres du parlement se fondent sur des considérations politiques plutôt que sur la justice. L'amendement même qui nous est soumis, de fait tout le débat actuel, est une protestation contre le parlementaire professionnel qui assimile la politique à un métier et qui entre ici imbu de cette idée. C'est une protestation contre une tendance à la fois déplorable et dangereuse. Le débat actuel ne dût-il servir à rien d'autre, il aura du moins fait ressortir ce fait.

Qu'on me permette de parler de l'obstruction systématique,—c'en était,—menée par le parti créditiste contre les accords de Bretton-Woods.

M. l'Orateur suppléant: Je ne crois pas qu'on puisse rattacher les accords de Bretton-Woods à l'amendement à l'étude.

M. Adamson: J'en parlerai une autre fois.

L'hon. M. Fournier: A la prochaine session.

M. Adamson: A la prochaine séance ou à la prochaine session, suivant le cas.

Je songe, monsieur l'Orateur, à une heurieuse chose qui s'est produite il y a longtemps lorsque nous avions des séances qui duraient toute la nuit. Les honorables députés d'un côté de la Chambre lançaient une balle de baseball à travers la Chambre aux honorables députés situés de l'autre côté afin de les tenir éveillés. Voilà qui fut salutaire. Monsieur l'Orateur j'appuie cet amendement...

Une voix: Avec conviction?

M. Adamson: Oui avec conviction et pour les raisons que j'ai indiquées. Je proteste maintenant, comme j'ai déjà protesté contre la législation forcée.

Une voix: Par une majorité.

M. Adamson: Par une majorité, c'est cela, mais c'est très dangereux d'adopter des lois sous le coup de l'épuisement, au moyen d'une contrainte. S'il doit y avoir clôture...

Des voix: Règlement!

M. Adamson: Cette question a été débattue.

L'hon. M. Fournier: Elle n'est cependant pas régulière même si elle a été débattue.

M. Macdonnell (Greenwood): Elle est régulière de par la coutume.

M. l'Orateur suppléant: M. l'Orateur a décidé qu'elle n'était pas débattable à propos de cet amendement.

M. Adamson: C'est là un autre point dont j'aurai à parler car j'ai l'intention de parler à propos de la clôture. Nous sommes donc, monsieur l'Orateur, saisis d'un projet d'amendement dont l'objet est de siéger aujourd'hui durant deux heures supplémentaires. Je suis sûr qu'on les emploiera avec profit en les consacrant à prolonger le débat sur les importantes questions à l'ordre du jour. Je parle ainsi, monsieur l'Orateur, parce qu'il est très important que les députés aient assez de temps pour étudier en toute objectivité, plutôt qu'à la hâte ou d'une façon monotone et épuisante. Les deux heures supplémentaires que nous avons proposées sont à mon sens la plus longue période que la Chambre puisse profitablement utiliser. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les membres de la Chambre, de l'attention avec laquelle on m'a écouté durant ces quelques minutes.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je n'étais pas ici, ce matin, quand le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé une motion portant que la Chambre devrait siéger sans interruption, ce qui veut dire qu'elle siégerait jusqu'à près de onze heures demain matin. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) a proposé, à titre d'amendement, qu'au lieu de siéger à partir de maintenant jusqu'à onze heures demain matin, nous siégerions de huit heures à minuit ce soir. Cela nous donnerait deux heures de plus que les heures normales que nous avons suivies ces quelques derniers jours. Si la motion tendant à nous faire siéger toute la nuit est adoptée, il est manifeste, comme l'a dit le député de Broadview (M. Hees), que les députés seront complètement à bout de forces. Ils ne pourront donc pas accorder aux mesures soumises à leur examen l'attention qu'elles méritent.

Le *Feuilleton* comporte sept articles. Je ne crois pas que le leader de la Chambre prétende qu'une des mesures en cause soit moins importante qu'une autre. Elles méritent toutes une étude attentive. Il convient donc que les députés soient en état de leur accorder une étude attentive. Et comment le seront-ils, s'ils siègent toute la nuit? Comme l'a signalé le député de Broadview, ces mesures ne recevront pas l'attention qu'elles méritent. Or, il se peut qu'elles renferment de graves lacunes dont souffrirait la population. Le projet d'amendement est donc raisonnable. Nous devrions prolonger de deux heures la séance de ce soir. Toute prolongation supplémentaire aura les mêmes résultats que si la motion était adoptée.

Je comprends bien que le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres députés aient hâte de rentrer chez eux pour Noël. C'est